

# COMPTE RENDU

## Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 08 septembre 2020

---

### ORDRE DU JOUR

- Autorisation de signature d'une convention entre l'ESAT et la mairie concernant la mise à disposition de monsieur Ludovic Belmas travailleur en situation handicap
  - Autorisation de signature de la convention de gestion concernant la compétence eau et assainissement avec la CCCLA (renouvellement)
  - Etude des devis pour la rénovation du Cercle
  - Adhésion au CAUE (Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
  - Choix du site Internet de la commune
  - Questions diverses
- 

Séance du conseil municipal du 08 septembre 2020, à 20 heures 45 minutes.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Guy Bondouy, maire

**Présents** : Bondouy Guy, Rouquet Françoise, Delrieu Jean-Pierre, Bourgeois Moyer Eliane, Dreuilhe Jean-Jacques, Courthieu Muriel, Hebert Pascale, Jammy Rolland, Leclaire Mickael, Estelle Dalla Rosa, Ingrid Quief,, Daniel Kaprielian, Rodolphe Valitchek

**Absent excusé** : Rémi Guilhemat, Christophe Brousse

**En retard** : Ingrid Quief

**Secrétaire de séance** : Leclaire Mickaël

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 13

**Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations** : 13

**Date convocation du conseil municipal** : 03 septembre 2020

**Date d'affichage de la convocation** : 03 septembre 2020

**Rajout à l'ordre du jour** :

- **Portage des repas**

**Retrait du point n° 2 de l'ordre du jour**

**Délibération n° 40 /2020**

**Domaine** : fonction publique

**Sous domaine** : autre catégorie de personnel

**Objet** : autorisation de signature d'une convention entre l'ESAT et la mairie, mise à disposition de Mr Ludovic Belmas travailleur en situation de handicap

Monsieur Dreuilhe Jean-Jacques informe qu'il ne prendra pas part au débat, et ne participera pas au vote.

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du contrat de mise à disposition de Monsieur Ludovic Belmas, travailleur en situation de handicap accueilli à ESAT Carcassonne / Castelnaudary.

Il précise que ce jeune homme est originaire du village, sérieux, travailleur et très consciencieux dans sa fonction principale d'entretien d'espace verts.

Le fait d'accepter Ludovic Belmas au sein de notre collectivité favoriserait son insertion et améliorerait ses capacités professionnelles.

Monsieur le maire demande à l'auditoire l'autorisation de signer le contrat de mise à disposition

- Adopté à l'unanimité et fixe la durée de contrat à 1 an renouvelable 1 fois.

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 41/2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : fiscalité

**Objet** : Etude devis cercle

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en accessibilité la salle de rez de chaussée du bâtiment appelé « Cercle » sis grand rue.

Il présente deux composantes de devis l'un présenté par

- l'entreprise ECB et entreprise annexes (Plomberie, électricité) d'un montant global de 32 664 € TTC
- l'entreprise Guilhot et entreprises annexes pour un montant de 31 649 €

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal décide de reporter sa décision ultérieurement

Sollicite un devis d'installation d'une unité de climatisation réversible.

**Délibération n° 42/2020**

**Domaine** : urbanisme

**Sous domaine** : convention d'adhésion

**Objet** : Adhésion au CAUE

Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin de renouveler l'adhésion au CAUE. Cet organisme est autorisé à effectuer des missions d'intérêt public qui consistent à sensibiliser, conseiller, former à la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale pour des réalisations durables et de qualité.

Il précise que le coût de l'adhésion est de 0.20 € par habitant.

Après délibération, la commune de Saint Martin Lalande décide de solliciter son adhésion au CAUE de l'Aude

Autorise monsieur le maire à signer l'appel de cotisations.

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 43/2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : décisions budgétaires

**Objet** : choix du site internet

Monsieur le maire présente à l'assemblée deux propositions concernant la création d'un site internet pour la commune.

Il dépose sur la table le devis de l'entreprise Munitycom dont le devis d'un montant global se décompose de la façon suivante :

- |                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| - Création et installation du site | 3000 € HT          |
| - Gestion du nom de domaine        | 36 € HT            |
| - Gestion de l'hébergement         | 180 € HT           |
| - 6 demi-journées de formation     | 270 € HT (forfait) |

Montant global HT de la prestation	3480 €HT
Soit	4176 € TTC

ET l'agence TTMO

- |                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| - Site et formation                | 1500 € HT |
| - Hébergement et nom (annuel)      | 50 € HT   |
| - Abonnement maintenance 70 €/mois | 840 € HT  |

	2390 HT
Soit	2868 € TTC

Le conseil municipal après avoir OUI son président décide :

- D'accepter le devis de l'agence TTMO
- Création du site 1500 € HT soit 1800 € TTC
- Prestations annexes (hébergement et nom – annuel 50 € HT, abonnement maintenance 70 € par mois)

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 44/2020**

**Domaine** : commandes publiques

**Sous domaine** : autre type de contrat

**Objet** : portage des repas

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de transférer la cantine scolaire à la salle des fêtes (moyennant quelques aménagements) dans le but de respecter au mieux la distanciation sociale. Il précise que faire appel à une cuisine centrale permettra de laisser à disposition des administrés ou associations cette salle pour le week-end considérant qu'aucune denrée alimentaire au profit de la restauration scolaire n'y sera stockée. De plus le gain de temps lié à la non élaboration des repas, sera utilisé à la désinfection des différents locaux.

Il sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à lancer un appel d'offre auprès d'une cuisine centrale pour le portage des repas, dans le but d'améliorer l'organisation nécessaire à favoriser le respect de distanciation sociale.

Le conseil municipal après avoir OUI son président, décide :

-de l'autoriser à lancer un appel d'offre de cuisine centrale auprès des différentes cuisines centrales.

Adopté à l'unanimité

## Questions diverses

**Rentrée scolaire** : le port du masque et le sens de circulation sont bien respectés dans l'ensemble.

**Des lavabos** seront installés dans la cour pendant les vacances scolaires

**L'hommage à Paul Guilhem** sera célébré en Avril 2021.